



SYNDICAT CGT DE L'HÔPITAL DE MOZE

B.P.4

07320 SAINT-AGREVE

Tél. : 06.74.47.66.40

E-mail : cgtmoze@aim.com

Site : www.cgtmoze.e-monsite.com



Compte-rendu **FEHAP** de la commission paritaire CCN 51 du 04 décembre 2013

Étaient présentes pour les organisations syndicales : la CFDT, la CFE – CGC et la CFTC.

Les discussions se sont poursuivies sur la reconstruction du socle conventionnel.

La FEHAP a présenté un document de travail qui a pour objet de restaurer les dispositions conventionnelles dénoncées uniquement en raison du principe d'indivisibilité et de compléter ces dispositions conventionnelles restaurées par un certain nombre de points sur lesquels un consensus est intervenu.

Ainsi ont été intégrés dans ce document de travail :

- Le principe de l'information des Délégués du Personnels en cas de licenciement disciplinaire avec possibilité pour le salarié concerné de s'opposer à cette information.
- La nécessité d'une sanction préalable avant d'engager un licenciement pour faute non grave.
- La reprise de l'expérience professionnelle pour l'ensemble des professionnels sur la base d'un taux de 30 % minimum.
- La consultation des Délégués Syndicaux en matière de recherche de reclassement des salariés concernés par un licenciement économique.
- Une allocation de départ à la retraite en cas d'initiative du salarié égale à :
 - de 10 à 14 ans d'ancienneté : 1 mois de salaire brut,
 - de 15 à 19 ans : 2 mois
 - de 20 à 24 ans : 4 mois
 - de 25 à 29 ans : 5 mois
 - de 30 ans ou plus : 6 mois

Est également prévue la possibilité, au choix du salarié, de demander un temps de repos de fin de carrière en contrepartie d'une minoration proportionnelle de son allocation de départ à la retraite (dans le respect du montant de l'indemnité légale).

- Les dispositions de mise en conformité avec les évolutions législatives et jurisprudentielles (collèges électoraux, ...).

Lors de cette séance de négociation ont été travaillés notamment les points relatifs aux règles de promotions, au temps de repos de fin de carrière et à son incidence sur la prime décentralisée.

La prochaine commission paritaire aura lieu le 18 décembre 2013.